

Chasseneuil, le 16 décembre 2019

Maître, Madame, Monsieur,

Dans le cadre du dispositif de formation obligatoire, nous avons le plaisir de vous inviter à la nouvelle journée de formation suivante, ouverte aux notaires et aux collaborateurs :

**« Actualités sur le fonds de commerce »**

Arnaud BOUTRUCHE

**jeudi 23 janvier 2020, dans les locaux de l'INFN - site de Poitiers.**

*Vous trouverez ci-après le plan détaillé.*

Le coût de cette journée est **de 210,00 €** (l'INFN - site de Poitiers n'est pas assujéti à la TVA), le déjeuner étant laissé à l'initiative du participant. Si vous souhaitez assister à cet atelier vous permettant de remplir partie de votre obligation de formation continue, je vous remercie de bien vouloir retourner **au secrétariat de l'INFN - site de Poitiers** le bulletin réponse ci-après, accompagné du chèque de **210,00 €** libellé à l'ordre de **INFN (merci de faire un chèque par formation)**.

Bien à vous,  
Catherine OGIER  
Directrice INFN - site de Poitiers

*L'organisateur se réserve le droit d'annuler une session au plus tard 8 jours avant le début de la formation, si le nombre de participants est jugé insuffisant. Dans cette hypothèse, chaque inscrit sera personnellement prévenu et les droits d'inscription lui seront restitués.*

*Toute demande d'annulation d'une inscription devra parvenir par mail ou par courrier à l'IMN au moins 10 jours avant le début de la formation pour un remboursement intégral. Pour toute annulation effectuée moins de 10 jours avant ou en cas d'absence du stagiaire, aucun remboursement ne sera effectué.*

---

**- Formation du 23 janvier 2020 dans les locaux de l'INFN - site de Poitiers**  
**« Actualités sur le fonds de commerce »**

→ Inscription de Maître Notaire à

→ **OU** de Mme/Mr Fonction  
Etude de Me

N° de téléphone : **Adresse mail** (impératif)

**Chèque de 210,00 € joint**

*Dans le cadre de son activité de formation continue l'INFN - site de POITIERS est amené à recueillir et à traiter des données à caractère personnel vous concernant. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez exercer vos droits d'accès, d'opposition et de rectification aux données vous concernant auprès du correspondant Informatique et libertés de l'Organisme : [cil@notaires.fr](mailto:cil@notaires.fr)*

# ACTUALITES SUR LE FONDS DE COMMERCE

DATE	LIEU	HORAIRES
23 JAN	INFN - site de Poitiers Téléport 4 - avenue Thomas Edison 86960 FUTUROSCOPE-CHASSENEUIL	09h00 – 17h00

## INTERVENANT

Arnaud BOUTRUCHE, Juriste NIORT AGGLO, ancien notaire, DU AUREP IPCE, Chargé d'enseignement à la Faculté de Droit de POITIERS, DSN et CFPN. Formateur CNFPT

## PUBLIC CONCERNE

Notaires, collaborateurs

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

actualisation théorique et pratique de la cession de fonds de commerce (point doctrinal, jurisprudentiel...)

## PEDAGOGIE

remise d'un support complet et réalisation de cas pratiques

## PRE-REQUIS

connaissances de bases en droit commercial

## PROGRAMME DE LA FORMATION

### INTRODUCTION

Périmètre de la cession de fonds de commerce

### I – VERIFICATIONS ET FORMALITES PREALABLES

Point complet sur les vérifications et demandes à faire avec notamment l'analyse complète du bail commercial et son examen attentif à réaliser depuis la loi PINEL et compte tenu de la jurisprudence récente

### II – LA REDACTION DE L'ACTE

Etude approfondie des paragraphes pouvant poser difficulté

### III – FORMALITES POSTERIEURES

### IV – DELAI D'OPPOSITION ET DISTRIBUTION DU PRIX – QUE PEUT-ON FAIRE ?